

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 3 (1858)  
**Heft:** 24

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

plète et peu flatteuse pour les Autrichiens. Il serait à désirer que cet intéressant ouvrage fût traduit aussi en français.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral, se conformant au vœu formulé par l'Assemblée fédérale, vient de décider que les deux divisions de l'Ecole centrale, cours de théorie et cours d'application, seront de nouveau appelées à Thoune. On sait que depuis deux ans, l'école théorique était tenue à Arau et l'école d'application à Thoune. Ce mode de faire avait excité de nombreuses réclamations, auxquelles le Conseil fédéral vient de donner raison par sa récente décision.

---

On demande s'il ne serait pas d'un haut intérêt pour la cavalerie, et en premier lieu pour les guides, d'avoir aussi des pistolets transformés au système Prélat-Burnand. On espérerait de cette transformation trois avantages :

- 1° La balle serait plus affermie dans le canon, et le trot du cheval ne la ferait plus rouler dans les fontes, comme c'est souvent le cas aujourd'hui.
  - 2° On pourrait peut-être n'avoir plus qu'une seule munition pour fusils et pistolets.
  - 3° Augmentation de la portée du tir et de la force de percussion.
- 

Le 29 novembre dernier, un détachement d'une cinquantaine d'hommes, commandé par un officier de la garnison du fort des Rousses, qui est actuellement forte d'environ 75 militaires, s'est avancé dans la vallée des Dappes, sur la route de Saint-Cergues, jusque près de la mare de la Gevrine.

Le Conseil fédéral, nanti de l'affaire par l'Etat de Vaud, a transmis la connaissance de ce fait à l'envoyé suisse à Paris, M. Kern, en le chargeant tout à la fois de prendre des informations sur l'incident en lui-même, et de faire les réclamations nécessitées par un acte de nature à entraver les négociations pendantes.

On se rappellera, à cette occasion, que l'année dernière un officier supérieur de l'état-major fédéral, commandant un cours d'artillerie à Bâle, a reçu huit jours d'arrêt de la part du Département militaire fédéral parce que des boulets avaient accidentellement atteint le territoire français.

---

La commission fédérale d'artillerie, nommée en janvier 1858 pour examiner quelques-unes des propositions recommandées au Conseil fédéral par la grande commission militaire, est assemblée à Berne depuis lundi dernier. Cette commission est composée de MM. Fischer, colonel fédéral, président; Delarageaz, colonel; Borel, lieutenant-colonel fédéral; Wehrly, id.; Herzog, id.

---

Jusqu'ici 2,253 fusils de chasseurs, nouvelle ordonnance, ont été envoyés aux cantons. Ceux exécutés par la Confédération reviennent à 68 fr. 34 c.; ceux rayés par les cantons à 68 fr. 22 c. pièce. La différence provient des frais de transport de Bâle à Lucerne. Comme on le sait, la Confédération garde les deux tiers des frais à sa charge.

---

Un Lucernois, employé postal dans le canton de Neuchâtel, refusait de faire le service militaire dans ce canton. Le Conseil fédéral estime au contraire que, pour le service militaire comme en toute chose, ce citoyen doit se soumettre aux lois de l'Etat où il a son domicile.

---

Le Conseil fédéral vient d'élaborer une *Instruction* sur l'administration des poudres et une autre sur le service sanitaire dans l'armée fédérale.

---

Le projet sur la réorganisation et l'instruction de l'état-major fédéral, actuellement pendant devant le Conseil national, figure aux tractanda de la prochaine session de l'Assemblée fédérale.

---

MM. les instructeurs d'artillerie de troisième classe de Vallière, capitaine, et de Perrot, lieutenant, ont été promus au rang de seconde classe, le premier à 2,500 francs de traitement, le second à 2,000 francs. Il n'y a toujours pas d'instructeur-chef de cette arme.

---

Le gouvernement du grand-duché de Baden, après avoir supprimé le bureau de recrutement pour l'armée néerlandaise qui se trouvait à Lörrach, vient encore de supprimer celui du royaume des Deux-Siciles établi à Constance. Ce dernier s'est transporté à Bregenz.

---

D'après une statistique de la marine militaire italienne donnée récemment par la *Revista militare* de Turin, les forces navales de la Sardaigne se composent de 24 bâtiments, comprenant 508 bouches à feu et 2,560 chevaux-vapeur. Il y a en outre en construction deux frégates de deuxième rang de 50 canons chacune et 480 chevaux.

Les forces du royaume des Deux-Siciles sont de 98 bâtiments, 826 canons, 6,650 chevaux.

Celles de l'Autriche sont de 40 bâtiments, 872 canons, 4,010 chevaux.

La marine sarde, quoique inférieure en nombre aux deux autres, est cependant mieux montée que celles-ci en bâtiments à vapeur.

---

**Zurich.** — De nouveaux essais du fusil Lindner, se chargeant par la culasse, ont eu lieu récemment en présence de plusieurs officiers supérieurs de l'état-major fédéral, entr'autres, de MM. les colonels Ziegler et Egloff. Les résultats ont été, dit-on, très satisfaisants.

---

**Genève** (*Corresp. part.*), 15 décembre. — Notre Société militaire fédérale, après avoir chômé tout l'été, a ouvert ses séances le 1<sup>er</sup> octobre. Vous savez que nous sommes constitués sur un pied qui rappelle un peu les *mess* des officiers anglais. Nous avons un *local*, ou *club*, ou *cercle*, qui est très vaste et agréable. Il y a salle de cours, salle d'armes, salle de restauration, cuisines, etc., etc. C'est ouvert tous les jours de 6 à 11 heures du soir, et les jours de fête de 11 heures du matin à 11 heures du soir. Les officiers étrangers qui désirent y être introduits y sont bien accueillis. On y joue, mange, boit, lit, cause, etc., fort à son aise.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, il y a trois fois par semaine des leçons d'escrime, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures du soir. Le 20 novembre ont commencé les cours théoriques sur diverses branches d'art militaire. Ces cours, choisis par une réunion de chefs d'armes spéciales et de chefs de bataillon, sont au nombre de six cette année et fourniront la matière d'une cinquantaine de séances. Ce sont :

- 1° Qualités et défauts du cheval (major Molliet).
- 2° Art de reconnaître le terrain et son application à la guerre (lieutenant Kündig).
- 3° Service intérieur en campagne (major Ritzchel).

4° Service de l'artillerie en campagne (capitaine Perrier).

5° Comptabilité militaire (capitaine Goetz).

6° Ecoles de soldat, peloton, compagnie et bataillon (commandant Dumaurez).

Le 7 novembre dernier, il y a eu une course militaire aussi agréable qu'instructive. Les officiers, au nombre trop restreint de seize, ont fait la reconnaissance du village de Meyrin et des environs, sur la route de Lyon. Le terrain a été étudié à fond ; puis, dans l'hypothèse d'une attaque ennemie venant de la frontière française, on a rédigé un plan de défense du village, avec les ouvrages de campagne à y élever, les troupes à employer, etc.

La semaine suivante, nous avons eu une séance de M. le général Dufour, sur les progrès successifs de l'armée suisse depuis 1815 jusqu'à nos jours. Ce sujet, déjà riche en lui-même, a été traité, comme vous pensez bien, de manière à intéresser vivement les auditeurs. L'honorable général se retrouve, dans ses expositions comme dans ses écrits, l'un des hommes sachant le mieux allier la clarté des expressions à la profondeur des vues, les données précises de la science à la simplicité et au charme de la forme. Aussi l'assemblée a-t-elle été plus nombreuse que d'habitude, quoiqu'elle eût pu l'être cependant plus encore, vu la grande quantité de membres dont se compose le corps d'officiers de la ville de Genève. Mais c'est ici comme partout, les officiers vraiment studieux et mettant les calmes mais vives jouissances d'une culture scientifique au-dessus des plaisirs bruyants, sont en minorité. Il y a parmi nos militaires de l'entrain, de la vie, du feu sacré, mais pas assez d'esprit d'étude. On y trouverait des hommes d'action pleins de dévouement et d'intelligence à un moment donné ; mais il faut autre chose encore pour faire un officier distingué. Genève a toujours fourni à la Confédération un contingent d'officiers qui ont brillé au premier rang des militaires suisses. Noblesse oblige ! et pour ne pas déchoir de cette position, il faut que Genève continue à mener de front le patriotisme et la science, deux choses qui, du reste, s'accordent fort bien ensemble.

Samedi dernier, la gaité nationale et les vieux souvenirs du pays étaient les hôtes de la Société. On fêtait l'anniversaire de l'Escalade ; il y eut banquet à notre *mess*, d'environ cent couverts. L'expansion y fut vive et cordiale, de piquants couplets ont été chantés et de bonnes paroles ont été prononcées. M. le lieutenant Friedrich a porté un toast à la Société militaire fédérale ; M. le lieutenant-colonel Gautier, au général Dufour ; M. le lieutenant Blanc, aux anciens Genevois ; M. le lieutenant Audemars, à l'intégrité du sol suisse, etc.

A côté de notre société, qui est la section de la Société fédérale, il y a encore la Société militaire cantonale, dont le général Dufour est président, qui marche aussi très bien, mais plus calmement ; elle tient une séance par mois.

La Société des sous-officiers est de même en voie de rendre de bons services dans sa sphère. Son siège est au bâtiment du Grenier à blé de Rive, 3° étage. C'est là que le général Dufour a traité récemment de l'exécution de quelques manœuvres, à propos du service des cadres et de leur importance. Mais le général n'a pas précisément donné de cours sur cet objet.

M. Massé, colonel d'artillerie, donne à la Société des sous-officiers un cours qui a commencé lundi de la semaine dernière.

Ce cours est historique et traite sommairement de la campagne de 1814. Après quelques considérations sur le début de cette guerre et sur la position géographique des pays qui en ont été le théâtre, M. Massé parlera des principales batailles livrées

en France et en Savoie dans cette mémorable campagne. Il entrera à cette occasion dans quelques détails sur la violation de la neutralité suisse, sur les décisions adoptées alors par la Diète, sur l'organisation des troupes fédérales mises sur pied à cette époque ; enfin, sur l'occupation de Genève et les mesures militaires qui y furent prises dans ce moment.

Le département militaire, on doit lui rendre cette justice, s'efforce de stimuler le zèle de nos officiers et sous-officiers et de favoriser de tout son pouvoir ces diverses réunions, ainsi que tout ce qui peut augmenter l'instruction de nos milices.

Le Conseil d'Etat a nommé membres du conseil de révision, en remplacement de ceux dont les fonctions expirent le 31 décembre 1858 :

MM. *Humbert* Alexandre, lieutenant-colonel ; *Vidonne* Jean, major ; *Gardin* André capitaine ; *Pavoe* Jean, capitaine.

En remplacement de ceux dont les fonctions ont expiré au 30 juin 1858 :

MM. *Mercier* Sigismond, commandant ; *Empeyta* Louis, major ; *Empeyta* Jean-François, capitaine ; *Coulin* George-André, capitaine.

Il a de plus nommé membres suppléants du conseil de révision, en remplacement de ceux dont les fonctions ont expiré au 30 juin 1858 :

MM. *Metton* Jean-David, commandant ; *Piquet* Jean-Alexandre, commandant ; *Vaucher* Jean-Louis, major ; *Martin* Alexandre-Jean-Philippe, capitaine ; et *Hayoz* Paul, capitaine.

Ont été nommés membres du conseil de discipline pour le terme d'une année, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1859, en remplacement de MM. Ricou, capitaine ; Sautier, lieutenant ; Giroud, sergent ; Rouge, chasseur, dont les fonctions expirent au 31 décembre 1858 :

MM. *Moulinié* Jean-Jacques, aide-major ; *Millenet* Antoine, lieutenant ; *Nicolas* Jacques, sergent ; *Descombes* Auguste, chasseur.

A été nommé membre suppléant dudit conseil pour entrer en fonctions immédiatement et y siéger jusqu'au 30 juin 1859 :

M. *Burgy*, chef de bataillon, en remplacement de M. *Humbert* Alexandre, devenu lieutenant-colonel.

Enfin, M. *Burnet* Charles-Samuel, premier sous-lieutenant, a été nommé en remplacement de M. le premier sous-lieutenant *Fridrich*, dont les fonctions expirent le 31 décembre 1858.

MM. *Pagan* Louis et *Binet* J.-Laurent-Alfred ont été nommés médecins-adjoints dans la milice, avec le rang de premiers sous-lieutenants.

---

Vaud. — RAPPORT ET OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE DÉPARTEMENT MILITAIRE ET RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTAT.

Avant d'arriver aux observations que lui a suggérées l'examen de la gestion du Département pendant l'année 1857, votre commission croit devoir mentionner le bon ordre et la régularité qu'elle a remarqués dans les divers bureaux ; elle espère que cet état se maintiendra par une surveillance toujours plus active.

ÉTAT MILITAIRE. En 1856, ensuite d'une observation et d'une interpellation faite au Grand Conseil, le Conseil d'Etat a nommé une commission législative chargée de rechercher les défauts et les lacunes qui pouvaient exister dans notre organisation militaire et de proposer les mesures propres à y remédier. Nous avons lu avec intérêt les procès verbaux et les rapports de cette commission déposés actuellement au bureau du Département. Nous espérons que le Conseil d'Etat ne tardera pas à prendre une décision sur cet important objet.